

MERGAL® K14

Microbiocide Solution

COMMERCIAL

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

GARANTIE:

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one..... 0.51%
2-Methyl-4-isothiazolin-3-one..... 0.18%

DANGER



CORROSIF



POISON

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
IRRITANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'ENREGISTREMENT: 32007 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: _____ L
Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, N.J. 07105
États-Unis (973)589-2500
Canada (905)760-7902

MODE D'EMPLOI: Microbiocide industriel pour usage dans les émulsions de polymère, peintures et revêtements, boues et les dispersions minérales, adhésifs, matériaux de constructions, encres, produits d'entretien domestique, y compris les polis et des nettoyeurs de surface.

Mergal K14 ® est un agent de préservation efficace pour une utilisation dans les matériaux mentionnés ci-dessus pour contrôler la croissance des bactéries et des champignons. Taux d'utilisation typiques sont de 0,05 à 0,40% poids / poids de Mergal ® K14 dans le produit fini (0,10 au 0,3 kg de Mergal ® 14 par 1000 kg de produit fini). Des essais sont suggérés afin de déterminer le niveau de l'utilisation la plus efficace dans les taux de Mergal ®.

	% Wt/Wt
Émulsions de polymères	0,1 – 0,30
Peintures / revêtements	0,1 – 0,50
Boues minérales	0,1 – 0,50
Adhésifs	0,2 – 0,30
Matériaux de construction (calfeutrages, pâte à joints, plâtre à reboucher et d'étanchéité) 0,05 – 0,33	
Encres.....	0,15 – 0,35
Agent de polissage	0,10 – 0,40

Mergal ® K14 peut être incorporé à n'importe quel stade du processus de production. Pour de meilleurs résultats, Mergal ® K14 devrait être ajoutée au début du processus de production que possible. Si des températures élevées ou des valeurs de pH très alcalins sont attendus au cours de la production, le produit devrait être ajouté après ces conditions sont contrôlées.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être mortel si inhalé. CORROSIF pour les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. NE PAS respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux et la peau. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Éviter la contamination des aliments. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler le centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans des lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ENTREPOSAGE: Entreposage entre 32°C (90°F) et 0°C (32°F) est suggéré.

ÉLIMINATION:

CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour toute renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS EN VRAC RETOURNABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Avant de retourner le contenant, fermer toutes les soupapes.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Date de fabrication:

NRL.21Mar2014